



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSSA

DELIBERATION n° 2020/20 annulant la DELIBERATION n°2019/06 de prescription du Plan Local d'Urbanisme

Date de la convocation 14 août 2020	L'an deux mil vingt, le dix-huit août, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COSTANZO Mathias, Maire.			
Date d'affichage de la convocation 14 août 2020	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la délibération 18 août 2020	1 – Monsieur COSTANZO Mathias	X		
Nombres de conseillers	2 – Monsieur SECONDI François	X		
En exercice7	3 – Madame SECONDI Florance	X		
Quorum4	4- Monsieur ALFONSI Laurent	X		
Présents7	5 – Monsieur FOUQUET Marc	X		
Représentés7	6 – Madame ALFONSI Marie-Hélène	X		
Votants7	7- Monsieur FADAT Frédéric	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) Monsieur SECONDI François	Sens du vote :			
<u>Objet de la délibération</u> Délibération annulant la prescription du Plan Local d'Urbanisme	ADOPTION			REJET
	UNANIMITE			
	MAJORITE	Nombre de voix POUR		Nombre de voix CONTRE

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'annulation de la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

La commune de Grossa avait prescrit le 08.03.2019 l'élaboration de son P.L.U ;

Suite à une réunion entre les agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et les nouveaux élus, la commune a fait le choix de ne pas donner suite à la prescription de son PLU ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-16 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-2 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal de Grossa en date du 08.03.2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme n'est pas suffisamment avancée,

2020/020

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'annuler la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grossa
- De procéder dans les prochains mois au lancement de la procédure de révision de la carte communale en comptabilité avec le PADDUC
- D'autoriser, le Maire, à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce relative à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire
Mathias COSTANZO



2020/020